

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME
ET DE LA VILLE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA DE MASCARA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
D'UN MARCHE

(Numéro d'identification Fiscale : 186290101477122)

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Mascara sis à la Zhun 12 Mascara, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à Relance 2^{ème} Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales après annulation N°24/SMP/DEP/2026, portant : **Etude et suivi pour la réalisation d'une Brigade De Gendarmerie au niveau du site 2400 LLV + 1164 LPL pole urbain Hmama commune de Tizi Wilaya de Mascara (cites d'habitats intégrés 2026)** Paru dans les Quotidiens Nationaux : « **le Régional** » et « **الروح الرياضية** » le **11/06/2026** Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement au soumissionnaire ci-après désigné et ce conformément aux détails suivants:

Attributaire	Note Technique	Montant (DA) Proposé	Montant (DA) Corrigé	Délai d'étude	Critères D'attribution
BOUHAFS MOHAMMED EL AMINE NIF : 184290102716113	60.16	7 173 795.67 DA	7 173 795.67 DA	Etude : 01 Mois Suivi : 06 Mois	Moins disant

Les autres soumissionnaires sont invités s'ils le souhaitent à se rapprocher des services de la Direction des Equipements Publics dans un délai de **trois (03) jours** de la date de la parution du présent avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques.

-Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du présent marché peut introduire un recours auprès de la commission des Marchés compétente.

-Le recours est introduit dans les **Dix (10) jours** à compter de l'affichage du présent avis d'attribution.

-Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le Directeur